

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 24 janvier 2020

Date de convocation : 18/01/2020

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme FLOURY Clara, ,
Mme DJOURI Fadhéla, M. SAJDAK Henri, M. DA SILVA CORREIA Manuel

ABSENTS : Mme ROBECQUE Amandine, Mme LOUPADIERE Lynda, Mme RAMAHERARIRANY Liliane,
Mme MANFRINATO Mélissa, M. OLIVA Charles, Mme RIZZO Nadine

Monsieur LORRAIN Jean-Luc a été élu secrétaire.

COMPTE RENDU :

1) Approbation du compte-rendu du 13/12

Approuvés à l'unanimité.

-2) Délibération n° 2020 - 01 – Frais enquête publique – Vente chemin rural Capayrou.

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de l'enquête publique portant sur la vente du chemin rural au « Lieu-dit Capayrou ».

Il indique que cette enquête va engendrer des frais à savoir les frais de déplacement, frais de permanence, frais annexes du Commissaire Enquêteur et frais de publicité dans les journaux locaux. Par conséquent, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter tous les frais de l'enquête publique portant sur la vente du Chemin Rural au « lieudit Capayrou.

-3) Délibération n° 2020 - 02 – Délibération de principe de traitement de petits travaux urgents relevant de la compétence du SDEHG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes des travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €.

-4) Délibération n° 2020 - 03 – Réfection / Réorganisation création d'équipements sur l'aire sportive / maintien en forme et loisirs – Petite enfance et multigénérationnel.

Monsieur le Maire tient à rapporter au Conseil Municipal un travail particulièrement élaboré et de fond effectué par son adjoint Jean-Luc LORRAIN concernant l'aire de loisirs, son environnement, ses accès et sa sécurité.

Rappelons, et nous l'évoquerons plus loin, que cette aire a reçu ses premiers équipements dédiés voilà déjà 15 ans, est intégré au cœur du village et est devenue le point de rencontre le plus occupé de la commune ; tant par un public intra muros que venant de tout le territoire périphérique.

L'état des lieux et inventaire des équipements en place sur le foncier communal nous permet de discerner :

Des équipements immobiliers :

- Ecole Maternelle du RPI,

- Salle polyvalente « Noël Mesples »,
- Ateliers municipaux
- Salle des associations,

Des équipements sportifs et de maintien en forme

- Parcours de santé,
- Des zones de jeux pour les plus petits (3/4 ans), pour les préados et ados (city stade, stade, bosse trial...)

Ces derniers équipements dans un environnement, très central au village sont très fréquentés par les jeunes parents et enfants et autres publics venant du territoire environnant... Jusqu'à des équipes de clubs extérieures à Grazac mobilisant les lieux pour leur entraînement dans notre commune.

Or, la vétusté de ces équipements (15 ans pour la plupart qui sont aussi les plus anciens) nous oblige à constater qu'une décision doit être prise concernant leur devenir et usage.

Le constat :

En effet, la plus-part des structures des jeux sont défailtantes, fragilisées, devenues dangereuses par leur désolidarisation des supports et fixations...

Des éléments sont manquants (détérioration du au temps, au vandalisme...)

L'accès au site, malgré une interdiction règlementaire clairement affichée n'est pas respecté... Quad, moto cross, et même voitures s'y retrouvent régulièrement en effraction... ce qui créait insécurité pour les usagers, et dégradation du site.

Cette situation peut mettre la collectivité en difficulté si un incident venait à se produire. Il en est ainsi particulièrement le cas pour tous les jeux des plus jeunes (3/4 ans) mais encore pour les équipements formant l'ensemble city-stade (plus de filets, protections latérales cassées, pelouse synthétique à rénover...).

Une décision s'impose à nous quant au devenir de ces équipements ;

- Soit condamner le site, ce qui semblerait contreproductif vu sa fréquentation en hausse permanente depuis son installation, mais encore l'augmentation d'une jeune population locale (environ 10 naissances par ans depuis 4 ans)
- Soit mettre en œuvre un programme de « réhabilitation globale » qui intégrerait :
 - ° une sécurisation renforcée des accès aujourd'hui trop facilement franchis par des véhicules qui n'y ont pas leur place légitime...
 - ° une accessibilité de type PMR.,
 - ° l'augmentation notable des usagers mais encore de ses centres d'intérêts plus contemporains et équipements pouvant y répondre.

Afin d'éclairer chacun d'une éventuelle « réhabilitation globale », notre adjoint s'est entouré de professionnels de tels équipements et aménagements.

Il en est ressorti une réflexion technique tant de l'usage, que de l'organisation « géographique » et implantation d'équipements pouvant répondre à nos attentes, et du public utilisateur.

En préalable, différentes solutions ont été évaluées : - remise à hauteur – et/ou – réaménagement d'ensemble.

- Tous les corps d'états qui ont pu visiter le site et les installations dédiées à la petite enfance ne veulent pas s'engager dans des « rafistolages » de fortune... qui ne pourrait de toute façon pas être pérennes et donc non garantis.
- De plus leur réimplantation pour réorganiser des zones de fréquentation suivant les générations utilisatrices, les fragiliseront (démontage, remontage...).
- Seul le « city stade » peut subir un « rafraichissement » car la structure est encore saine, et il n'est pas envisagé de le déplacer.

Fort de ces expertises, il a été demandé aux entreprises spécialisées de nous proposer des offres commerciales qui englobent :

- Réparation, reconfiguration des zones, nouveaux équipements...et respect des nouvelles normes concernant les usages dévolus...

- Accessibilité PMR du site
- Protection de l'aire de loisirs en général, et plus particulièrement de l'aire dédiée à la plus petite enfance.

Pour cela, ont été consultées les sociétés ci-dessous nommées qui ont présentées les devis :

- LOISIR DIFFUSION (DEVIS 006519) DU 15/10/19 pour un montant de 49 626.19 € HT.
- CASO (DEVIS 2019310901) DU 15/10/2019 pour un montant de 38 766.00 € HT
- MARTY (DEVIS 2019-11013-3) DU 13/11/2019 pour un montant de 6 780.00 € HT

soit un montant de 95 172.19^E HT

(voir tableau récapitulatif des équipements, fournitures et M.O. en annexes)

Par cette présentation détaillée et argumentée, y compris un exposé des futurs aménagements et équipements nécessaires, Monsieur le maire propose que nous nous projetions vers la réhabilitation du site. En ce sens il soumet au conseil de retenir cette première estimation globale pour la réalisation future de cette aire,

Le Conseil Municipal rejette l'idée de devoir condamner le site et équipements formant l'aire de loisirs actuelle, approuve l'ensemble des prestations évaluées nécessaires à la réparation, reconfiguration des zones et nouveaux équipements...dans le respect des nouvelles normes concernant les usages dévolus, accepte les offres et devis des entreprises :

- o *LOISIR DIFFUSION (DEVIS 006519) DU 15/10/19 pour un montant de 49626.19 € HT*
 - o *CASO (DEVIS 2019310901) DU 15/10/2019 pour un montant de 38766.00 € HT*
 - o *MARTY (DEVIS 2019-11013-3) DU 13/11/2019 pour un montant de 6780.00 € HT*
- soit pour un total de travaux et fournitures d'un montant de : 95 172.19 € HT*

et autorise Monsieur le Maire à demander des concours de financement auprès :

- *du Conseil Départemental au titre des subventions pour des équipements et/ou contrat de territoire - 40% -*
 - *de la Région Occitanie dans le cadre des subventions FRI. - 30% sur plafond 70000.00 €, soit 21 000.00 € max.*
 - *de l'Europe via les fonds de soutien LEADER.*
- Dans la limite de 80% de cofinancements du total cumulé hors taxes de l'opération*

-6) Devis entreprise MULTISERVICE GRAZACOIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MULTISERVICES GRAZACOIS pour un montant de 708.90 € HT correspondant à des travaux de plomberie et la pose de carrelage au restaurant bar commerce.

Le Conseil Municipal accepte le devis.

-5) Questions et informations diverses

- Demande création arrêt de bus pour les enfants du collège et du primaire
- Devis entreprise La Maison Corrocher pour un montant de 1500 € HT pour suppression vélux à la salle polyvalente : **Accepter à l'unanimité.**
- Résultat du concours des villes et villages fleuris
 - o 2ème prix pour le village
 - o 1 seul particulier à participer à ce concours sur la Commune de Grazac ; il s'agit de la Famille MANFRINATO qui a gagné le 1^{er} prix.
- Préparation vœux du Maire

Approuvé le 21 Février 2020 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	